

CONDITIONS DE L'AUBRE
Ce Journal se publie trois fois par semaine les Mardi, Jeudi et Samedi matin. Le prix de la souscription est de QUATRE PIASTRES par année payables par semestres et d'avance pour la ville et deux fois par semaine pour la campagne, les MARDI et VENDREDI midi.

On ne reçoit pas de souscriptions pour moins de six mois. Le Bureau de l'Aurore est établi rue St. Amable, près le Marché Neuf.

Les Correspondances doivent être adressées et toutes réclamations faites francs de Port à F. CINQ-MARS propriétaire.



PRIX DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous par insertion 25 cts.

Chaque insertion subséquente 7 cts.

Dix lignes et au-dessous par insertion 38 cts.

Chaque insertion subséquente, 10 cts.

Au-dessus de dix lignes les insertions par lignes 4 cts.

Chaque insertion subséquente, par ligne, 10 cts.

Les annonces se publient tant qu'on ne donne pas ordre de discontinuer.

Chaque fois que le nombre d'insertions qu'on requiert n'est point exprimé sur l'ordre, on suppose qu'il est de dix.

Imprimé et publié par

F. CINQ-MARS

RUE ST. AMABLE.

MELANGES

Les Collaborateurs.

VIII.

PREMIER DENOUMENT.

Pour que tout soit bien net et bien clair dans mon récit, dit Florestan, je ne procéderai plus en désignant les noms des artistes qui doivent jouer nos rôles, ni les noms de ceux que nous donnerons à nos personnages. Je conte tout bonnement ce qui m'est arrivé depuis la dernière fois que j'ai eu le plaisir de vous serrer la main.

— En vérité ? A merveille !

— Apprenez donc, cher ami, qu'il y a deux mois madame de Bligny a démis mon voir. Oh ! dans les intentions les plus sacrées.

— Je vous crois. — Son frère, furieux contre moi comme vous l'avez été (et il avait mille fois raison, le digne et brave jeune homme), avait juré ma mort, et sa sœur voulait empêcher ce combat. Do c, elle m'a fait venir pour me garder prisonnier pendant que son frère était à ma poursuite.

— Ah ! elle vous a fait venir ? — C'est déjà assez bien, n'est-il pas vrai ? Et vous et moi nous n'aurions pas trouvé mieux. Le colonisateur en tête-à-tête avec sa victime, et retenu par elle avec autant de soins et de vigilance qu'une autre en mettrait à retenir le plus tendre des amans. Li scène, écrite d'une certaine manière, avec beaucoup d'originalité, de légèreté, comme on les écrit souvent au Gymnase, doit produire un excellent effet. Seulement, il faudra faire le personnage du mauvais sujet, du FAT [c'est l'épithète que je mérite] un peu plus gai moins abattu que je n'étais alors. Je ne me reconnais plus. Aucune idée, aucune sensation autre que celle de la honte ! Oh ! mes tords pesaient sur moi au point de ne faire rougir comme un enfant. Je ne disais mot, j'avais peur, j'étais gêné, j'étais muet, j'étais absurde.

— Poursuivez, le temps s'écoule, et nous n'en sommes pas encore à nous occuper des détails.

— C'est juste. Mlle de Bligny me demanda impérieusement d'abord, et bientôt, changeant de ton, me supplia de lui le plus touchant du monde de ne pas me battre avec son frère, de refuser le duel, enfin de lui sacrifier plus que ma vie : mon honneur, qui ne devait pas être après tout plus sacré que le sien.

— Tout cela est merveilleusement imaginé.

— Je n'invente rien, je vous le jure.

— Continuez.

— Je pris la plume et j'écrivis à son frère :

« Vous me cherchez pour me donner un démenti, monsieur, et je vais au devant de vos paroles. J'écris et je signe que j'ai commis le plus odieux des mensonges. Ce n'est pas tout : j'écris et je signe qu'après avoir couru déjà les chances d'un duel, je ne me sens plus la force d'en affronter un second. C'est un juste châtement sans doute de mes torts affreux envers vous, mais j'ai perdu tout ce que mon audace, tout mon courage ; ce n'était pas assez de m'être conduit comme un fat, il faut que je me conduise comme un homme... »

— Ici ma main trembla, et je ne pus achever. Mme de Bligny parcourut les lignes que je venais d'écrire, et je vis qu'elle éprouvait pour moi une partie du chagrin que j'éprouvais moi-même. Une sorte de l'in semblait nous rapprocher l'un de l'autre ; de ma part, c'était du repentir, et de la sienne, de la pitié ; enfin, de ce moment déjà, nous n'étions plus deux ennemis en présence, mais deux amis, c'est le mot, deux amis qui cherchaient ensemble le moyen le moins funeste d'empêcher une terrible catastrophe. C'était un danger commun, créé par moi seul, mais qui nous avait réunis en nous menaçant tous les deux. On fut dit qu'elle troublait un peu pour mon honneur, en même temps que pour la vie de son frère. Elle prit la lettre que je venais d'écrire et la déchira.

— J'en essayai une nouvelle sur une pensée toute différente :

« Monsieur, il y a des circonstances qui peuvent être ou il est moins honorable d'accepter un duel que de le refuser en s'avouant coupable, et de chercher avant

« toutes choses à réparer le mal qu'on a fait. J'ai prouvé que je ne reculais pas devant une affaire d'honneur ; mais aujourd'hui que résulterait-il de celle que vous me proposez ? Quelle qu'en fut l'issue, votre sœur en souffrirait encore ; ma mort la vengerait peut-être, mais en donnant une vraisemblance de plus aux bruits injurieux qui, par ma faute, se sont répandus sur elle, mais en la rendant odieuse au lieu de la justifier. Aidez-moi plutôt à prouver la vérité, à prouver qu'elle est respectable et pure. Il faudra bien que je parvienne à convaincre tout le monde, lui surtout, lui, son prétendu... »

— Que dites-vous ? interrompit Lionel.

— N'espérez pas... — C'est lui que je veux ramener à ses pieds, continua Florestan, lui qui va bientôt lui demander grâce... — Oh ! jamais ! jamais ! interrompit encore Lionel.

— Avez-vous pu le croire ! — Précisément. — Jamais ! jamais ! Avez-vous pu le croire ! — C'est juste ce que m'a dit à cet instant Mme de Bligny elle-même. Non, je ne dois pas, je ne veux pas être la femme de celui qui a pu si légèrement s'ajouter foi à vos paroles. Vous n'étiez qu'un étranger pour moi, et vous ne connaissiez pas même celle à qui votre vanité devait être si facile ; mais lui !

— Il est plus coupable et core peut-être. — Quand tout le monde m'accusait, lui seul aurait dû me défendre. Je ne l'aime plus, je ne veux pas être sa femme !

— Et la raison, reprit Lionel, et pour cela du moins, nous serons toujours d'accord.

— Je déchirai donc mon second billet comme elle avait déchiré le premier. Cependant, les heures s'écoulaient, l'embarras était grand, l'écouler de La Flèche pouvait rentrer chez sa sœur d'un instant à l'autre. Mme de Bligny était bien touchante dans ses inquiétudes ; pour moi, ce n'était plus seulement le sentiment de mes devoirs et la honte de ma faute qui m'excitaient à faire ce qu'elle exigeait de moi, à chercher un moyen de tout concilier. J'étais ému, attendri ; mes larmes me faisaient un mal affreux. Je proposai dix expédients qui furent repoussés par elle. Enfin, il me vint une idée audacieuse, de dernière, comme il nous en vient quelquefois au cinquième acte d'un drame, quand nous ne savons plus comment en finir. Je crus à une inspiration du ciel, et je poussai un cri de joie.

— Comment ! que signifie ? dit Lionel.

— Tenez, mon cher ami, voilà qui vous me répète encore les propres paroles de Mme de Bligny : « Comment ! que signifie ? » s'écria-t-elle.

Je ne répondis pas, j'écrivis une troisième lettre.

— Une troisième ? Peut-être ! quelle verve ! dit-il à son frère.

— Monsieur, nous sommes, votre sœur, vous et moi, dans une terrible position. — Qui que nous fassions, j'en vois bien, le monde ne voudra pas croire que Mme de Bligny ait été la victime d'une calomnie. Je vous en supplie donc, comme je l'en supplie elle-même, acceptez tous deux la seule réparation que je puisse désormais vous offrir. Mme de Bligny peut encore être respectée de tous si elle daigne consentir à être... une femme.

— Votre femme !

— Je le sais, il peut lui être cruel d'endosser ses jours à ceux de l'homme qui fut si coupable envers elle ; mais j'en fais le serment, tous mes torts je les réparerai en la rendant heureuse. Ce sera dès à présent le but de toute ma vie.

— Un mariage ? dit ironiquement Lionel ; c'est très bien, monsieur, et vous auriez dû le proposer depuis longtemps.

— Ici, par exemple, non cher ami, vous n'étiez plus d'accord avec Mme de Bligny, qui ne comprenait pas même que j'eusse osé le proposer, et qui répondit aux lignes précédentes par un refus formel, absolu ; enfin elle allait déchirer encore ma troisième lettre, lorsque...

— La porte s'ouvrit, et l'élève de La Flèche parut sur le seuil du boudoir portant avec lui des épées et une boîte de pistolets. — L'étranger vers moi l'injure et la menace à la bouche. J'eus pourtant la force de me contraindre et de lui répondre avec modération ; mais lui, malgré les efforts de Mme de Bligny pour le retenir, s'élança

ça jusqu'à moi ; il allait en venir à une provocation plus insultante encore que des paroles, et moi, moi, je ne me contenais plus, j'étais prêt d'oublier toutes les promesses que j'avais faites à sa sœur ; mais elle parvint encore à se placer entre nous deux, et prenant vivement la main du jeune homme, elle lui remit ce que je venais d'écrire... — La troisième lettre ? — Précisément, la troisième. « Je suis sa femme, » lui dit-elle.

Il lut et se tendit la main, tandis que moi je courais de baisers celle de sa sœur. Or, ce moyen extrême que j'avais proposé en désespoir de cause pour prouver mes remords et prévenir un plus grand malheur, je l'ai regardé depuis ce moment comme un bonheur inappréciable. Votre future... c'est-à-dire la mienne, est ravissante. Je l'aime ! j'en suis fou ! Mon beau-frère est un charmant jeune homme ! J'hésitais beaucoup à leur offrir un petit secret, un mystère de famille qui pouvait faire rompre le mariage et que cependant je ne pouvais leur cacher. Grâce au ciel, ils ont reçu parfaitement cette confidence. Enfin, nous avons signé le contrat avant-hier. J'ai couru hier toute la journée pour la corbeille, et nous nous marions dans huit jours. Impossible, je crois, de mieux réparer les torts de ma fatuité ; impossible aussi de mieux dénouer notre vaudeville. Hein ! qu'en dites-vous, mon jeune ami ?

— Je dis que si vous aimez réellement celle qui est à présent votre prétendue, cela détruit un peu l'effet de mon dénoûment à moi, et je ne suis plus aussi sûr qu'il soit préférable au vôtre.

— Plait-il ?

— Mais n'importe, je ne me tiens pas encore pour battu, et je vais tout vous dire. Je procéderai absolument comme vous, mon cher maître ; vous n'avez fait que vos aventures, je vous raconterai les miennes.

— Parlez donc, je vous écoute.

IX.

DEUXIEME DENOUMENT.

— Vous verrez, poursuivit Lionel, que ces deux mois, si bien employés par vous au profit de notre collaboration et de votre bonheur, n'ont pas été perdus par moi, et que, sans oublier le plan de notre seconde acte, je n'ai pas cessé un instant de travailler à ma vengeance, ou, si vous aimez mieux, à ma revanche.

— Votre revanche ! que voulez-vous dire ?

— Un peu de patience, mon maître. Bientôt vous allez tout comprendre. Je vous ai dit de tout temps que la dernière moitié de notre ouvrage devait être une revanche prise par le jeune homme sur celui qui lui avait enlevé la femme qu'il aimait. Ce qu'il y avait de plus naturel, ce qui a dû lui venir d'abord à la pensée, c'est de lui enlever à son tour sa plus précieuse conquête, et, grâce au ciel, il y est parvenu, ou plutôt, j'y suis parvenu.

— Ah ! bah !

— Enfin, nous n'avons plus rien à nous reprocher l'un et l'autre.

— Je conçois de moins en moins ! Une conquête à moi !

— Oui, monsieur, une de vos nombreuses conquêtes, et la plus séduisante de toutes.

— Parbleu ! je serais curieux de savoir laquelle.

— Oh ! vous la reconnaîtrez déjà sur cette désignation.

— Je vous donne ma parole d'honneur... — C'est bien, nous y reviendrons. Je pourrais. Votre ôve a été digne de vous et a mis fidèlement tous vos préceptes en pratique. Jugez-en plutôt :

1o. L'art de se faire aimer de ces dames.

Je me suis créé avec des arguments irréfutables des intelligences dans la place ; j'ai gagné tous ceux qui entouraient la belle, et bientôt, avec un moyen de comédie que je tiens de vous comme tout le reste de mon éducation, j'ai obtenu d'être admis chez elle. Elle avait la fantaisie de faire faire son portrait, je me suis présenté comme peintre.

— Pas mal... c'est un moyen qu'on peut encore employer de temps en temps avec succès ; témoin le *Gamin de Paris*.

— C'est alors surtout qu'il a fallu me rappeler tout ce que vous m'avez enseigné, être auprès d'elle aussi éloquent, aussi adroit, aussi persévérant que vous

l'eussiez été vous-même. D'abord, j'ai bien étudié son caractère. La petite est sentimentale, même un peu romantique ; j'ai donné sans peine (vous me l'avez appris) dans le roman et le sentiment.

— Cela ne manque jamais son effet.

— J'ai mis en usage, j'ai éprouvé pour elle tout ce que la passion a de plus persuasif et de plus exalté. Je trouvais tant d'admirables déclarations toutes faites dans mes souvenirs de théâtre et de lecture ! Je n'avais qu'à choisir ! Je lui ai répété surtout deux ou trois phrases décisives que je vous avais souvenant entendu dire quand vous me développiez votre système, et qui vous avaient toujours réussi. J'ai eu le même bonheur que vous en les employant.

— Tant mieux !

— Ah ! vous trouvez ? Le portrait que je m'étais chargé de faire avançait, mais bleh ! bleh !

— Je comprends, l'amoureux allait plus vite que l'artiste.

— Oui, j'étais chaque jour mon ouvrage de la veille ; je trouvais sans cesse un nouveau défaut à corriger, un nouveau prétexte pour rendre nos séances interminables. Une personne que j'avais gagnée comme les autres, en la payant seulement un peu plus cher, veillait constamment pour nous et protégeait le mystère de nos entretiens artistiques.

— Parfait !

— Que vous dirai-je enfin ? je fus dimé ; du moins je crus pouvoir me flatter de l'être sans trop de fautive.

— Bravo !

— A vous l'honneur, mon cher maître ! Mais je pourrais...

2o. L'art de ne pas les aimer.

Restait à en obtenir l'aveu. La petite avait en apparence tant de naïveté qu'elle eût trompé et dominé sans peine tout autre que moi, tout autre que votre élève ! Mais j'étais prévenu, j'étais fort contre elle et contre moi-même ; oui, contre moi-même ! Et lorsque j'allais être séduit, sa sœur par cet air arrogant et candide, lorsqu'à la vue de ses larmes, car elle pleura très facilement...

— Elles pleurent toutes ! cela ne leur coûte rien !

— C'est ce que j'ai pensé. Vous me l'avez dit tant de fois ! Bref, j'ai existé à mon émotion, à ma crédulité. Oh ! j'ai eu de la peine, je vous le jure ; elle est si jolie ! Ses larmes la rendaient plus belle encore !

— Mais de qui diable s'agit-il donc ? J'ai bien ma creuser la tête...

— Enfin, je me suis affirmé dans ma défiance en songeant que c'était une de vos conquêtes.

— Encore ! toujours ! Mais laquelle, pour Dieu ! laquelle ?

— Je suis parvenu à ne voir en elle que la coquette la plus fourbe et la plus habile, et j'ai joint un rôle comme elle en jouant un avec moi. Je l'ai trompée, elle qui avait osé sans nous tromper l'un et l'autre ! Elle a osé prononcer le mot de mariage, et je l'ai dit aussi, moi. Je lui ai fait toutes les promesses possibles. Que m'importe ? Vous n'avez dit inutile fois que de pareils serments ne tiraient jamais à conséquence. Et voilà comment je suis parvenu à obtenir de sa jolie bouche le doux aveu de son amour.

— Ah ! vraiment ?

— C'est encore à vous, mon cher maître, qu'en appartient l'honneur.

— A moi !

Florestan, sans pouvoir deviner encore quelle était cette femme dont lui parlait Lionel, ne l'écoutait plus qu'avec chagrin et répugnance. Il se rappelait en effet que souvent il lui avait parlé un peu trop légèrement de séduction et de promesse de mariage ; mais cette fois, après les leçons sévères qu'il avait reçues lui-même depuis quelque temps, les choses avaient complètement changé d'aspect pour lui ; le maître était humilié des éloges ironiques que lui adressait son élève. Celui-ci reprit après un instant de silence :

3o. L'art de rompre avec elles.

— Ah ! vous en êtes-là ? reprit Florestan.

— Oui, mon maître, j'en suis là, car on ne joue pas immédiatement, auprès d'une femme usée, séduite, et aimant s'écarter de son chemin, j'ai été maître de moi, je crains de céder de l'être. Si je ne la voyais aujourd'hui, demain peut-être j'aimerais trop pour renoncer jamais à elle. Aussi, mon parti est pris, et... Tenez, entendez-vous ? c'est un malin chaise de poêle qui vient m'attendre sous vos fenêtres mêmes.

— Comment ?

— Je pars ! Vous lui avez écrit, monsieur ; vous lui avez dit que je n'ai jamais été au drapeau.

— Mais enfin ! quelle est-elle donc, puis-que vous voulez qu'elle ne soit pas ?

— Vous lui avez dit que mon cœur se révélait contre elle et contre moi-même lorsque je lui promettais qu'elle serait ma femme ; vous lui avez dit que je ne veux emporter d'elle aucun souvenir, et que je vous ai tendu son portrait.

— Son portrait !

— Oui, cette miniature qui vous fut d'abord dessinée par elle, et que depuis elle a donnée au peintre comme un gage de tendresse éternelle ; ce portrait, il est à vous !

— Elphège !... c'est lui ! Elphège !... ma fille !

— Votre fille !

— C'est elle !

— Il serait inutile d'entrer dans de grands détails sur les motifs qui, jusqu'à ce jour, avaient forcé Florestan de faire un mystère de l'origine d'Elphège. Ce secret, le seul peut-être qui eût gardé religieusement, avait été à la fois le sien et celui d'une femme dont la position eût été brisée par une parole imprudente. Cette parole, il s'abstint toujours de la dire ; il n'aimait pas la mère, mais il adorait la fille. Elphège était pour lui l'objet d'un culte sacré, d'un dévouement absolu. Cette noble et saine affection pouvait racheter bien des torts. Par respect pour Elphège, Florestan s'était imposé la loi de ne jamais prononcer le nom de sa mère, qui du reste était morte depuis dix-huit mois, à peu près vers l'époque où la jeune fille avait quitté son pensionnat pour venir habiter dans le voisinage de Florestan, l'appartement de la rue Hauteville.

Le moment lui semblait cependant venu de révéler ce secret, et déjà il l'avait confié à Mme de Bligny, et pendant la veille de la signature du contrat, il devait dans la journée même lui présenter sa fille. Et c'était ce jour-là même qu'on venait lui dire que sa fille était séduite ! Et tout cela était son propre ouvrage ! Le châtement était terrible, et la calomnie qu'il avait commise contre Mme de Bligny, cette calomnie qui déjà lui avait valu tout de tourment et de honte, eût encore bien plus cruellement expiée par la perte de ce qu'il aimait le plus au monde, par la séduction de sa fille.

Heureusement la révélation même de ce titre rendait toute réparation facile. Lionel, qui pendant ces deux mois était devenu éperdument amoureux d'Elphège et n'avait voulu la voir que parce qu'il se croyait forcé de la mépriser, ne tarda pas à changer de résolution quand il vit le double effet de son châtement ; quand il sut ce qu'était réellement Elphège et qu'il pouvait l'aimer autant qu'il l'aimait.

Le 25 février de cette année, on célébra à Notre-Dame-de-Loisix deux mariages à la fois : celui de Florestan d'Erneville avec Horquie de Bligny, et celui de Lionel de Saucy avec Elphège d'Erneville.

Le beau-père et le gendre, mêlant ensemble les trois dénoûments que nous venons de raconter, comptèrent leur vaudeville, et pleins de confiance, adressèrent à l'administration du Gymnase le manuscrit de ce chef-d'œuvre, qui leur fut renvoyé vingt-quatre heures après avec la lettre suivante :

Monsieur,

Nous avons lu avec infiniment d'intérêt la pièce en deux actes que vous avez bien voulu destiner au théâtre du Gymnase, et nous pensons, lorsque vous la relisez, vous-même de sang-froid, que vous comprendrez sans peine les motifs qui nous empêchent de la recevoir. L'indécence de votre principal personnage est odieuse, et la vengeance de son rival plus odieuse encore. Les deux rôles de femmes se dévalent par une série de places dans l'ouvrage et encore faudrait-il appeler une partie de celui de la jeune fille, qui ne peut paraître après la séduction.

Enfin, nous ne croyons pas que vous donnez, morale d'auteurs et susceptible d'un certain effet dramatique si elle était plus développée, n'aurait pas plu au public spécial de notre théâtre. L'administration est désireuse que vous prenez une prompte revanche, et vous ne doutez pas de son empressement à vous en faciliter les moyens. Veuillez agréer, mesieurs, etc.

Les deux collaborateurs ont mis à profit cet avis, qui est excelent au point de vue de la scène; ils ont retouché l'ouvrage selon les exigences dramatiques, et nous apprenons qu'il vient d'être reçu et mis à l'étude par l'un de nos théâtres. Aura-t-il autant de succès à la scène que dans la réalité? Qu'importe, après tout, aux auteurs? Leur triple dévouement a parfaitement réussi ailleurs. Tous deux sont heureux dans leur ménage, et ce bonheur vaut à eux que tous les succès du monde.

CHARLES DEVILLIERS. FIN.

L'AURORE DES CANADAS.

JEUDI 22 FEVRIER 1844.

LES CONSÉQUENCES DE L'ÉLECTION DE MONTREAL.— Dans notre dernier chapitre éditorial nous avons essayé de démontrer l'imprudencé désespérante de la position prise par les prétendus champions du gouvernement responsable, suivant la Minerve et ses adhérens; aujourd'hui nous envisagerons les suites que devra avoir inévitablement la présente élection de la cité de Montréal contre les plus chers intérêts du pays: car ou le candidat ministériel (Mr. Drummond) réussira, ou la lutte qu'il entreprend lui failira; et dans l'un et l'autre cas chacun voit déjà assez que le parti franco-canadien y sera toujours exposé et perdant en définitive.

Si Mr. Drummond qui, en homme de jugement, aurait dû s'abstenir de trancher d'une manière aussi osée la grande question qui partage tous les esprits, et fait de Montréal surtout deux partis parfaitement dessinés, se fut annoncé comme candidat libéral, sauf à lui de se ranger, en Chambre, du côté que ses convictions éclairées, dans le tems, lui auraient fait embrasser, il eût d'abord prévenu la lutte terrible qui s'appête et eût trouvé l'occasion de qualifier aux hustings son opinion sur la question ministérielle, sans se lier ainsi dès l'abord, à soutenir celle qu'il a déjà proclamée comme la sienne, et avec des termes si pleins d'émphase, que la lettre de Mr. C. S. Cherrier semble être venue comme tout exprès pour en faire ressortir l'extradinaire futilité. Sans doute que la MINERVE qui plaisantait l'autre jour d'une manière si aimable sur la défection de Mr. Drummond, n'a pu trouver un mot dans son sac à paroles pour exprimer celle de Mr. Cherrier! Mais, comme elle l'a dit, des déficiens, elle en verra bien d'autres! Le Comité de Richelieu qui devait, d'après la MINERVE (dont l'influence, vous savez, avait empêché l'hon. Mr. Viger d'être exterminé, quoiqu'il fut à 100 lieues de là.) le Comité de Richelieu qui devait, disons-nous, déclarer, de par le hibou de la bonne Déesse, que le vénérable Président du Conseil Exécutif était un aveugle et un traître, vient aussi de jouer pièce à la MINERVE et Cie. en se rangeant parmi les déficiens! Et nous ne serons pas surpris que notre misérable pays tout entier se trouverait à la fin parmi toutes les autres déficiens avec le vieux fou, le faible Cherrier et le Misérable Éditeur de l'Aurore! Ah! les terribles vicissitudes de ce monde! Voilà.

Mais nous ne voulons pas perdre de tems à nous moquer de la MINERVE et de sa queue, quand nous avons une question plus grave à discuter devant tous. Nous regrettons d'avoir encore une fois à étouffer les sentimens d'amitié personnelle que nous avons pour Mr. Drummond, au risque de les voir se flétrir dans cette déplorable arène électorale, où les circonstances nous ont ramené tous les deux, pour nous envisager dans lui quel homme politique qui s'est de gaité de cœur fait l'instrument d'un parti en prenant soudainement les couleurs qu'il a hissées aux yeux de tous comme pour mieux faire voir qu'il ne jurait rien moins, lui aussi, que la perte de l'hon. Mr. Viger dont il entend bien mal la position s'il a foi dans ce qu'il dit, quand il proclame qu'il hmo-e la défection du dernier cabinet! C'est dire par contrecoup que l'auteur de la Crise Ministérielle est ou un aveugle, ou un lâche, ou un écrivain; et Mr. Drummond ne pouvait pas ignorer que cette conclusion lui arriverait par ricochet. Hé bien, n'êtes-vous pas prononcé, si ouvertement, M. Drummond doit sans doute se mettre en mesure de réussir par ses autres refus. De là la déplorable division qui va s'établir dans le camp canadien, et les malheurs inévitables de la lutte: le triomphe de Mr. Drummond en le comptant pour assuré, n'est donc pas très enviable pour ceux qui feront l'enjeu de la partie. Ensuite ce triomphe n'est nul sur l'esprit du pays aux prochaines élections aura été fort insignifiant après tout pour tous autres que pour le candidat; au contraire s'il doit influencer sur

le sort général des prochaines élections, alors les conséquences que nous prédisions dans notre dernier numéro arriveront infailliblement, la colonie se trouvera en définitive, en collision immédiate avec le gouvernement impérial; et nous demandons une seconde fois à nos compatriotes canadiens si c'est là un état de choses désirable et qui puisse nous profiter? Surtout quand le parti embrassé par Mr. Drummond est manifestement en dehors de son droit pour ne l'avoir pas établi aux yeux de la constitution dont, au contraire, les plus saintes règles ont été violées dans le cas de la résignation, et sans l'observance de laquelle règles pourtant il est impossible de rien attendre de favorable à l'administration de la part du tribunal en dernier ressort, c'est-à-dire de l'autorité métropolitaine.

Le premier nous avions applaudi à la candidature de Mr. Drummond parce que l'estime personnelle qu'un long commerce d'amitié lui avait acquis de notre part jointe à l'appréciation de son caractère politique qui s'était éprouvé et confirmé dans les pires tems de la terreur canadienne, nous enchaînaient de trouver l'occasion de faire valoir des talens que nous lui reconnaissons avec tout le monde; mais aujourd'hui nous devons imposer silence à notre cœur pour ne laisser parler que notre raison aux risques même de sacrifier tout le bonheur des sentimens personnels que nous venons d'exprimer. Mr. Drummond n'est plus qu'un homme public pour nous dont c'est notre droit et notre devoir de discuter comme tel la démarche qu'il vient de faire; et nous comptons assez après tout sur la loyauté de ses propres sentimens pour être assuré d'avance qu'il comprendra les pénibles devoirs que nous avons encore à accomplir aux dépens de nos affections. Ce n'est pas certain, que nous voulions dépopulariser dans sa personne ses attributs d'homme ou de citoyen; nous ne connaissons point cette manière de succès qui se fonde sur le dénigrement ou sur la déconsidération personnel d'un homme de mérite. Mais enfin nous sommes journaliste, comme tel écho de la pensée d'un parti qu'il cherche à refouler dans l'intérêt de ses convictions sans doute, mais à nos yeux du moins d'une manière que nous estimons en dehors de la vérité et de la justice, deux considérations qui nous empêcheront toujours de balancer. En condamnant l'opinion hautement avouée par son adresse aux électeurs, nous ne faisons pas plus qu'il n'a fait vis-à-vis de nous qui, depuis deux mois, soutenons le parti qu'il oppose aujourd'hui. Le public de Montréal est donc pacé entre l'auteur de La Crise Ministérielle et celui de l'Adresse en question; c'est à lui d'adjoindre aux hustings sur cette grande question élevée entre deux hommes dont les services, l'expérience et les lumières sont loin d'être de niveau. De quel côté doit donc pencher la balance dans les présentes conjonctures? Lequel des deux mérite-t-il mieux d'être entouré de ses concitoyens? Entre quelles des deux mains les destinées du pays seront-elles mieux en sûreté? Car enfin l'un des deux hommes a raison; l'un des deux doit mener le pays à sa perte ou à sa prospérité, il n'y a pas de milieu. Et si Montréal allait nullifier son influence sur le reste du pays par une élection isolée en principe de la majorité de celles qui se feront quelque jour dans la province, qu'a son amour-propre à gagner dans une pareille éventualité?

On pourra nous dire peut-être que les deux autres candidats n'offrent pas de garanties suffisantes; mais ici il ne s'agit pas des individus, mais des principes qu'ils identifient, mais de la position qu'ils prennent. Montréal va faire une élection qui ne dépassera pas le terme d'une session législative; ainsi ses craintes ne sont pas si sérieuses quand surtout il s'agit de décider une question dont la détermination malheureuse peut entraîner après elle les plus funestes résultats; qu'on y songe. Il est plus intéressant qu'il ne le paraît au premier coup-d'œil que Montréal fasse cause commune avec le comité de Richelieu qui a reçu avec acclamation son vénérable Député dont pourant des criailleurs gogés avaient prédit la condamnation unanime. Oui, ce Viger qu'on avait signalé au pays comme un traître et un insensé, que ses lâches détracteurs avaient condamné sans l'entendre, loin de fuir le jugement de son pays est allé s'y soumettre confiant dans la moralité et les lumières de ses compatriotes; et il n'a pas été trompé; partout il a reçu l'accueil que nous avions prédit, des acclamations populaires ont retenti jusqu'à son cœur abreuvé de fiel depuis deux mois tandis qu'il immolait ses derniers jours à son patriotisme! Les électeurs de Richelieu se sont fait honneur dans l'empressement qu'ils ont mis à racheter les débâcles de cet honorable et intègre vieillard qu'on avait cru leur faire renier en le couvrant d'humiliations et de calomnies, et demain ils souviendront de le députer encore au Temple de nos libertés constitutionnelles qu'il a tant de fois défendues avec succès.

Nous croyons qu'il serait tems encore de mettre sur les rangs de la candidature pour la cité de Montréal un homme devant lequel toutes divisions s'effaceraient pour éviter les malheurs de la lutte que l'on propose, ce fut ce que la saine que cette élec-

tion va semer dans le sein de notre société et dont les suites seront toujours déplorable. Montréal possède trop d'individuahtés de cette espèce pour qu'on ne tente pas ce dernier parti dans l'intérêt universel. C'est du moins une suggestion que nous offrons au jugement des classes éclairées et qui méritent d'être pesée à l'heure qu'il est. Dans un centre de population comme le nôtre vingt quatre heures suffisent pour entendre et pour détourner par la peut-être un autre 21 de Mai! Nous ne prenons pas plaisir à faire l'alarme, mais nous ne pouvons nous empêcher de croire que les bons citoyens, les gens modérés ne peuvent pas trop faire pour arrêter le cours des passions qui se débordent et qui pourraient éclater d'une manière bien fatale peut-être dans une contestation.

Quel que soit le sort de cette élection, de quelque manière que tournent les choses, nous aurons satisfait aux besoins de notre conviction en parlant avec impartialité comme nous l'avons fait dans ce cas-ci. Nous ne attendons tranquillement l'événement, par lequel après tout nous savons qu'il n'y a qu'une seule issue possible à toute ce affaire, c'est-à-dire la succès définitif de l'hon. Mr. Viger que le pays suivra en dépit de toutes les manœuvres qu'on met en jeu pour le perdre; cette conviction résulte de la parfaite connaissance que nous avons de l'état de l'esprit public, en Canada.

LE TIMES.—L'ex-ministre Hincks qui vient de succéder à Mr. Bellingham au fauteuil éditorial du TIMES, concorde tout à fait avec le fruit à MM. Viger, Cherrier et à l'Aurore à laquelle il pose cinq triomphantes questions sur le gouvernement responsable, questions toutes hypothétique, et conditionnelles qui, quand même nous y répondrions dans l'affirmative, ne prouveraient rien ni pour ni contre MM. Viger, Cherrier et l'Aurore; par conséquent encore une fois, ce n'est pas le Gouvernement Responsable qui est la question du jour (le s'y trouve compromis que par l'imprudencé de l'auteur du TIMES.) mais de savoir comment les ex-ministres ont établi leurs raisons de résignation aux yeux de la constitution et même de la plus commune équité, d'après nos idées légales les plus ordinaires. Nos séries convictions que le gouvernement n'en effet agi de la manière représentée par l'ex-cabine, que nous ne consentirions pas pour tout cela, de violer, pour aviver sa condamnation, les règles mêmes que l'on doit respecter au risque d'être victime de ce scrupule, parce que la violation de pareilles règles entraîne l'anarchie après elle et rend toute espèce de gouvernement impossible. Nous prions le nouveau Rédacteur du TIMES, s'il a la moindre notion des principes de la morale publique, de cesser ses objections, et il verra alors qu'il nous serait superflu de répondre catégoriquement aux questions qu'il est loin de nous poser d'une manière pertinente.

Mais, dit le Rédacteur du Times, l'Aurore devait savoir que MM. Baldwin et Lafontaine n'ont jamais cherché les places, qu'ils y ont été poussés par leurs amis et qu'ils n'y ont aucun penchant. Heureusement que le Times s'arrête là et a la prudence de ne pas parler de Mr. Hincks par exemple, qui abandonna Mr. Baldwin, en 1841, pour entrer dans les rangs corrompus et corrompeurs de Lord Sydenham et plus tard fit partie d'une administration qui témoignait tout haut de son plus souverain mépris pour ce même Lord Sydenham auquel nous avons voté nous-même, pour ainsi parler, un culte de dédain! Nous ne ferions que répondre ici à une question que le Times nous a également posée quoiqu'elle ne se trouvât pas tout-à-fait dans la catégorie de cinq autres.

Le Times prétend encore que le républicanisme de Son Excellence ne sont pas contre les hommes du dernier cabinet, mais contre les principes du gouvernement responsable. En cela nous sommes fâché vraiment de différer d'avec Mr. Hincks dont l'amabilité sans doute n'a pas manqué de séduire le gouverneur; mais le malheur est que quelques autres de ses confrères n'étaient pas tout-à-fait aussi séduits.

L'article du TIMES auquel nous répondons est intitulé: "autre défection dans le camp," à propos de la lettre explicative que Mr. Cherrier nous a adressé l'autre jour, et qui est tombée comme une bombe au milieu du camp, pour mettre tout d'abord en déroute tous les adversaires de l'hon. Mr. Viger: la Minerve elle-même en est demeurée si stupéfaite qu'elle est sortie le surlendemain plus discrète qu'on ne l'avait jamais vue auparavant; et il y avait de quoi aussi, nous l'avons vu! Mais entendre le TIMES crier lui aussi à la "défection" contre Mr. Cherrier parce que celui-ci ne peut penser comme Mr. Hincks! Oui, compatriotes canadiens, recueillez-vous et écoutez: il est arrêté, de par la coterie dont la MINERVE et le TIMES sont l'instrument, que tout libéral qui osera avoir une opinion différente de la sienne est un hérétique qui a perdu la foi, un relaps fait pour l'enfer du compère Mathieu, ni plus, ni moins; hors de là point de salut.

Le Times qualifie de "fuite stupide" l'interprétation donnée par l'hon. Mr. Viger au projet du gouverneur, et le déclare "incapable de comprendre qu'une objection ou un projet contre un argument son-

bien différents d'une différence en matière de fait," puis appelle MM. Viger, Cherrier et l'Aurore "les alliés des Torys et des Orangistes!" Ce sont là autant d'arguments de la façon de Mr. Hincks pour prouver que l'ex-ministère a bien établi les raisons de sa résignation! N'est-il pas pitoyable de voir des gens nous promener dans un pareil dédale pour nous faire perdre le fil d'Ariane et nous égarer avec eux? Voilà pourtant les ressources et les manœuvres qu'on emploie pour servir des vues dont nous n'entrevoions pas bien toute la pureté.

Nous félicitons beaucoup le TIMES de sa nouvelle acquisition éditoriale, et nous sommes aise surtout d'avoir à lutter corps-à-corps avec une de ces destinées ministérielles qui s'agitent encore pour reconquérir une place maladroitement abandonnée et dans le plus malheureux moment aussi. Mais nous n'en finirons pas avec le TIMES sans lui poser aussi une question de notre façon. Voudrait-il bien nous dire si Mr. Hincks, connaissant tout ce qu'il sait aujourd'hui, serait aussi prêt à résigner s'il avait encore le pouvoir en main? La solution franche de cette question pourrait aider de beaucoup l'opinion publique à se former et nous en appelons à la franchise de l'organe du dernier cabinet de nous dire là dessus tout son secret. S'il n'en veut rien dire nous serons obligés de le deviner, et il ne faudra pas être très lynx pour cela. Du reste nous invitons le nouveau Rédacteur du TIMES à venir ainsi de tems à autre passer des loisis avec nous.

L'HON. MR. VIGER.— Le vénérable président du conseil exécutif est arrivé hier de son comté où deux assemblées très nombreuses ont eu lieu, pendant les quatre jours que l'hon. Mr. Viger y a passés, uno à St. Ours et l'autre à St. Denis, dans lesquelles s'étaient réunis les électeurs des différentes parties du comté qui en avaient été prévénus, et dans lesquelles aussi l'honorable Député de Richelieu a été accueilli avec enthousiasme et par acclamation. Nous ne dirons pas un mot d'avantage, la chose parle assez haut d'elle-même.

THEATRE ROYAL.—La soirée dramatique de Mardi soir a été pleine de beau monde canadien et de succès pour les amateurs auxquels leur vertueuse action semblait donner une expansion de verve et d'enthousiasme. Leur succès a si bien balancé tous les désavantages de leur position que nous n'avons que des lauriers à leur décerner. Ces jeunes messieurs avaient monté à la hâte les deux pièces si difficiles d'exécution et dans lesquelles cependant ils ont tant fait rire et pleurer tout à tour. Dans le PAUVRE JACQUES, qui est le désespoir des acteurs consommés, les acteurs de Mardi soir ont fait des efforts qu'on n'a pas assez appréciés pour se mettre à la hauteur des beautés de la pièce, et quand MARCEL est paru, avec cette figure que vous lui savez et cette école qu'il a puisée dans son génie seul, ah! le parterre est resté bien touché de sa position et longtemps sympathique pour ses mélancoliques impressions d'amour pour AMÈLE, son INCONNUE, et d'amitié pour le PAUVRE JACQUES qui, s'il eût déposé le visage que la nature lui avait fait trop riche, à lui, pour l'occasion, aurait fait à ravir. MARCEL est si brisé à toutes les souplesses de la scène, et il a dans la voix, l'œil et le geste tant de cet accent de l'homme dramatique consommé, qu'il nous fait peine malgré soi de voir un pareil talent perdu dans un pays où le préjugé, quelque respectable qu'il soit d'ailleurs, le proscrie et le tue! Le PAUVRE JACQUES, avec l'organe et les dispositions qu'il a eut été recueilli à la porte St. Martin comme propre à devenir une étoile; il a eu des momens où il a enchaîné tous les yeux pour arracher des larmes tout ardentes de pitié. Quand a BERNARD il a tellement fait de progrès depuis sa dernière apparition sur la scène que nous ne pouvons assez nous en applaudir; il lui fallait tant de goût pour surmonter tout l'odieux de son rôle, et cependant il a plu tout le long de l'action. Et puis la pauvre AMÈLE a fait aussi ce qu'elle a pu pour vaincre les difficultés de son idylle d'emprunt et nous laisser deviner son cœur. Mlle. Rock en parlant sa voix auprès du PAUVRE JACQUES dont elle fixait le désir dans l'harmonie s'est fait aimer du parterre qui la dévorait des yeux à chacun de ses momens d'expansion dans le sein de son malheureux père. Nous eussions volontiers accordé au main au sensible MARCEL si l'illusion eût pu le payer de toute la généreuse sensibilité de son âme!

Made. Hill est venu heureusement faire diversion aux émotions de cette pièce, avec son coisage de velours cramoisi, son coquet turban pourpre de Sylphide, pour danser avec des castagnettes son pas espagnol qui a été redoublé avec un tapage à fendre la tête. Mr. Maffré, qui conduisait l'orchestre avec son talent d'habitude, harmonisait à la cadence de ses pas les sons muetteux de son violon d'épée.

Dans M. CAGNARD ou Mlles. Rock et Hill ont fait les plus charmantes parties. le savetier MANIQUE qui avait quitté son enveloppe d'amoureux et de poète de la première pièce pour revêtir les livrées de portier de la seconde, s'est tant surpassé qu'il avait oublié jusqu'à son gracieux visage, grâce à ses pouvoirs mimiques, pour faire déborder un fou riro qui n'a cessé qu'à la chute de la toile. Nous ne voulons

pas dire la moitié du mérite que nous croyons de peur de paraître exagéré aux yeux de ceux qui n'étaient pas là pour méler leurs bravos aux notes. DELAUNE et PROSPER sont deux talens nouveaux qui se sont révélés pour la première fois à notre connaissance et que nous désirons revoir souvent; un peu d'école et d'exercice avec le goût et le talent naturel de nos jeunes amis pourrait leur faire soutenir la concurrence avec des acteurs de profession, et nous eussions senti quelque orgueil de voir Bernard et sa troupe être à côté de nous avant hier soir pour nous dire ses sentimens sur nos amateurs canadiens! MADE. DELAUNE, quoiqu'elle portât barbe et colotte, a fait voir que le PAUVRE JACQUES, pouvait sans trop se gêner trouver son pantalon contre le cotillon sans trop se laisser deviner. Mr. CAGNARD avait la contre-partie d'intérêt dans la dernière pièce, et quand il est arrivé sur la scène ses jambes se débordant sous lui, ses genoux battant de frayeur l'un contre l'autre, de manière à broyer une cruche de craie qui se serait trouvée là, et avec cette figure tout exprès dont il devait remercier la nature dans le moment, nous avons dit à MANIQUE: tu aurais de la peine à faire mieux! Mr. CAGNARD est tout ce que vous voudrez en fait de poltronnerie et de crédulité, et il serait l'âme de la pièce! MANIQUE n'était pas toujours sur ses talons pour le mystifier. AGATHE et JULIETTE sont aussi là comme tout exprès pour le faire ressortir à force de petites malices de femmes qui s'amuse à lui ébranler le système nerveux en feignant de partager la frayeur qu'il a de tous les conspirateurs imaginaires qui l'entourent. MANIQUE et M. CAGNARD sont deux rôles qui ont été accomplis avec un talent que le premier surtout a fait triompher dans ses crises républicaines, et dont le second ne s'est guère éloigné malgré la froide difficulté de son personnage compassé qui exigeait un grand sang-froid d'action, beaucoup de mémoire et un aplomb infini.

Somme toute, les AMATEURS CANADIENS ont eu le double bonheur de satisfaire leurs cœurs et la belle chambre qui les a applaudis d'enthousiasme et de reconnaissance, et la soirée de mardi est faite pour faire honneur à leur talent aussi bien qu'à la générosité de leurs sentimens.

NOMINATIONS.— La dernière Gazette Officielle publie les suivantes: Augustin Gauthier, Jnr., gentilhomme, comme Inspecteur d'Anatomie, pour la cité de Québec. Alexandre Comeati, do. pour la Cité de Montréal. James Armstrong, écrr., comme avocat, Procureur et Solliciteur, &c. pour le Bas-Canada. Marc Anable Girard, gentilhomme, comme Notaire Public, pour le Bas-Canada. Alexandre Graham, Inspecteur des Réserves du Clergé à la place de Charles Weillerall qui a résigné, pour le District de Beauharnois.

PAMPHLET.— On nous a adressé de Toronto un pamphlet de 35 pages contenant les cinq lettres de Mr. Isaac Buchanan, de cette Cité, sur la Crise Ministérielle. C'est une petite brochure dans le genre des deux autres dont nous avons déjà parlé, mais dont nous sommes loin de partager toutes les opinions. Le public a déjà pu juger par lui-même, jusqu'à quel point Mr. Buchanan a mis d'impartialité dans le jugement qu'il a porté de Mr. Baldwin en particulier au caractère duquel nous sommes loin de penser qu'il a fait justice.

BUREAUX D'ENREGISTREMENT.— La Gazette du Canada de samedi dernier contient une proclamation royale fixant, ainsi qu'il suit, les lieux où doivent se tenir les bureaux d'enregistrement, dont il doit y avoir un dans chaque comté du Bas-Canada, en vertu d'une disposition de l'acte de la dernière session qui devient exécutoire le 1er mars 1844:

Table with 2 columns: COMTE'S and LIEUX DES BUREAUX. Lists locations for various counties like Saguenay, Montmorency, Québec, etc.

Mégantic,
Dorchester,
Bellevue,
L'Islet,
Kamouraska,
Rimouski,
Gaspé,
Bonaventure,

Leeds:
Sainte-Marie,
Saint-Gervais,
Saint-Thomas,
Kamouraska,
Rimouski,
Percé,
New-Carlisle.

Du Canadien.

SCENE EXTRAORDINAIRE ET SANS EXEMPLE DANS LES ANNALES JUDICIAIRES.

Hier, 15 février, il s'est passé dans la cour du Banc du Roi de ce district une scène tout à fait scandaleuse: on en peut juger par les faits tels qu'ils sont garantis par des personnes qui se trouvaient présentes.

Le tribunal se composait de l'honorable James Stuart, baronnet, juge-en-chef, et de deux autres juges, Panet et Bedard. Aussitôt la séance ouverte, M. le juge Panet se mit en devoir de prononcer le jugement de la majorité de la cour sur une requête présentée par un nommé Delany contre un des membres du barreau de Québec. Après s'être exprimé en français, non sans de nombreuses interruptions de la part du juge en chef, qui différait d'opinion d'avec ses deux collègues, le juge Panet ajouta que comme le pétitionnaire n'entendait pas le français, il allait répéter en anglais les observations qu'il avait faites, et l'informer pourquoi sa requête ne pouvait pas être réçue. Le juge en chef s'y opposa en disant qu'il ne le permettrait pas: le juge Panet répliqua avec sa politesse et sa fermeté ordinaire: "Je suis maintenant l'organe de la cour, l'organe de la majorité de la cour, et je dois expliquer les motifs qui ont engagé cette majorité à rendre le jugement devant la cour." Le juge en chef alors dit au juge Panet qu'il était un arrogant. Sur quoi M. le juge Bedard se leva et quitta le tribunal, et sa retraite fut suivie de celle de presque tous les membres du barreau. M. le juge Panet se retira aussi, laissant le juge en chef seul sur le siège: de sorte que la séance de la cour se trouva de fait suspendue par la violence de son président.

D'après cet exposé des faits, on ne peut nier que la conduite du juge en chef n'ait été scandaleuse au dernier point; qu'elle n'ait été une révolte ouverte contre l'autorité de la cour qu'il était plus spécialement chargé de maintenir comme président; que par sa violence et ses procédés outrageants envers ses collègues il n'ait empêché cette cour, dans l'acte d'administrer la justice au nom de la Reine, de rendre un jugement que la majorité de ses membres avait décidé légalement de prononcer; et enfin, que sa conduite en cette occasion n'ait été tellement intolérable que les autres membres de la cour, par respect pour eux-mêmes, par respect pour la justice qu'ils administreraient, par respect pour l'autorité de la souveraine dont ils étaient les dignes représentants, ont dû se retirer et laisser le champ libre à la passion fougueuse du juge en chef.

La conduite de MM. Panet et Bedard, dans cette circonstance comme dans toutes celles de leur vie judiciaire, a été noble et digne, et l'on ne peut assez admirer le sang-froid avec lequel M. Panet a reçu les injures du juge en chef, injures que sa conduite et celle de M. Bedard ne justifiaient certainement pas.

Maintenant, nous demandons si le peuple canadien peut avoir confiance dans l'administration de la justice par un tribunal ainsi composé: d'un tribunal dont les membres ne peuvent différer d'opinion d'avec leur chef sans s'exposer à des sarcasmes, à des injures, à des procédés que nous n'osons qualifier comme ils le mériteraient? Nous demandons si un homme qui se conduisait ainsi, qui à chaque instant se laisse emporter par une passion fougueuse et aveugle, est bien propre à remplir avec dignité les fonctions importantes de juge, à inspirer le respect que devraient toujours commander les décisions de la justice.

Nois espérons que messieurs du barreau de Québec, qui ont déjà, dans une autre occasion, fait preuve d'indépendance et de zèle pour la bonne administration de la justice, n'oublieront pas dans la circonstance actuelle que tout le pays a les yeux sur eux, et ne souffriront pas que les intérêts les plus chers de la société, dont ils sont les protecteurs naturels, soient plus longtemps à la merci de la passion.

P. S.—Nous apprenons que le barreau s'est assemblé ce matin et a adopté des démarches relatives à la scène dont nous venons de parler. La majorité de la cour a prononcé son jugement sur l'affaire qui y avait donné lieu, sans empêchement ultérieur de la part du juge en chef.

plusieurs qui ne sont pas encore organisés. La bonne nouvelle de la mise en liberté de nos frères exilés ne se fera probablement pas longtemps attendre maintenant. Et sommes-nous prêts à leur faire parvenir les secours dont ils ont besoin pour entreprendre le voyage? Nous ne pensons pas que la somme qui est maintenant entre les mains du trésorier puisse suffire. D'ailleurs, en supposant qu'elle serait assez forte, il est à espérer qu'il se trouvera un excédant qui pourra leur être offert à leur retour comme une faible rétribution des pertes qu'ils ont éprouvées et des souffrances qu'ils ont eu à endurer.—MISERVE.

UN HOMME PRIS AU MOT. — Nos confrères américains racontent que, ces jours derniers, un homme faisant un serment en justice, s'écria, dans un grand état d'exaltation: "Si je mens, que le bon Dieu m'envoie immolement aux enfers!" A peine avait-il proféré ces mots qu'il tomba raide mort d'apoplexie. Un journal, commentant ce fait, a remarqué avec raison, qu'il pouvait n'y avoir là qu'un accident, et que pour le bien apprécier il faudrait savoir si l'homme mentait ou non. Mais la coïncidence du serment et de la mort n'est pas moins remarquable.

Une assemblée Spéciale du Conseil de ville aura lieu Vendredi prochain, le 23 du courant à 7 heures P. M. Hôtel de ville 20 février 1844.

NAISSANCE.

En cette ville, le 15 du courant, la Dame de F. X. Lefavre, Ecuyer, a mis au monde un fils.

En cette ville, le 15 du courant, la dame de Mr. Augustin Bourdon, tailleur, a mis au monde un fils.

Aux Trois-Rivières, le 4 du courant, la dame de Thomas Burns, Ecr., a mis au monde un fils.

MARIAGES.

En cette ville le 19 du courant, par Messire Fay, NORBERT DUMAS, Ecuyer, avocat de cette ville, à Demoiselle Magdeleine-Amélie-Alphonsine, fille de J. Roy, Ecuyer, marchand.

DECES.

En cette ville, le 17 du courant, Guillaume Théophile-Benjamin, enfant de JOHN McDONELL, écrivain, âgé de 2 mois et 24 jours.

En cette ville, ce matin, Marie-Elmire-Alphonine, 4ème fille de Mr. Pierre Cérat, typographe, âgée de 5 mois.

En cette ville, mardi, le 20 du courant, à l'âge de 8 mois et 11 jours, François Lucien Oscar, enfant de Mr. Amable Provost, marchand de cette ville.

A St. Césaire, le 18, après une longue et douloureuse maladie qu'elle a soufferte avec beaucoup de patience, Dame Elmire Lesperance, épouse de Mr. Joseph Trudeau, âgée de 27 ans. Elle laisse pour héritier sa jeune épouse et deux enfants ainsi qu'un grand nombre de parents et amis.

A Québec, le 12, dame Marie Sophie Enouf, épouse de M. G. B. Dion, plotier, âgée de 39 ans.

A St. Augustin, le 11, M. G. B. Constant, âgé de 86 ans.

A St. Michel, le 6, Mr. Antoine Roy, cidevant de Québec, âgé de 69 ans.

Le 20, à la Malmaison, Pike River, Township de Stanbridge, Henri Eugène, enfant de Henri DesRivières, Ecr. âgé de 3 mois et 20 jours.

PEROU.

MERCREDI dernier, le 14 du courant, dans le Marché-Neuf à la Brasserie Molton, UNE BOURSE, dans laquelle il y avait vingt plus tard, trois billets de Banque de cinq piastres et le reste en écus et trente sous. La personne qui l'a trouvée est priée de la remettre à ce bureau et sera généralement récompensée. Montréal 21 Février 1844. b-128.

A LOUER.

UNE PARTIE D'UNE MAISON située à la rue Ste. Redegonde. S'adresser sur les lieux au propriétaire. JOSEPH DUNEGAL. 25 Janvier 1844.

AVIS.—J. M. MARCOUX prend la liberté d'annoncer qu'il vient d'être reçu Huisier de la Cour supérieure. Ceux qui voudront bien l'encourager sont assurés qu'il s'acquittera avec punctualité des devoirs de sa profession. Chambly, 11 Oct. 1843. b-74.

APPAREILS D'IMPRIMERIE ET DE RELIURE. 23 ET 31 GOLD STREET, NEW-YORK.

LA manufacture de Hoe, pour les presses d'imprimerie et les machines à scier, placée sous la direction de RICHARD HOE et de ROBERT HOE, continue à fabriquer, pour des prix très réduits, les presses à imprimer, les presses hydrauliques, les presses dites STANDING, les machines pour distribuer l'encre, les chaînes, les câbles et tous autres articles nécessaires dans un atelier d'imprimerie. Il en est incessamment un large assortiment, y compris le type, l'encre, etc. HOE & CO. Les presses à six cylindres, patentes, de

Hoe et Cie, a été récemment perfectionnée dans plusieurs de ses parties importantes, dans le but de l'adapter avec un entier succès à l'impression des livres aussi bien qu'à celle des journaux. Un grand nombre de ces presses sont maintenant en usage dans cette ville et ailleurs, et il est facile de voir avec quelle exactitude et quelle rapidité elles fonctionnent.

Les perfectionnements ajoutés aussi dans leur presse à double cylindre ajoutent beaucoup à la vitesse tout en rendant la presse plus durable et moins sujette à se déranger. C'est le seul mécanisme qui puisse être en mis usage pour obtenir la plus grande vitesse possible dans l'impression d'un journal.

Il s'en fabriquent aussi les presses patentes dites WARREN et SMITH, qui sont généralement employées dans les Etats-Unis et le Canada. Ils appellent l'attention des imprimeurs sur leur nouvelle presse à cartes, avec laquelle un enfant peut imprimer en une heure 1,500 cartes élégantes. Cette machine est très simple et ne se déränge jamais; elle est munie d'un distributeur d'encre. Hoe et Cie, fabriquent aussi une presse à cylindre, du format grand folio, qui peut être manœuvrée par deux enfants dont les pieds la font mouvoir pendant que leurs mains la servent. Elle imprime, avec une grande rapidité, 1,500 à 2000 copies par heure.

Hoe et Cie assurent leurs clients et les imprimeurs en général, qu'ils n'épargneront rien pour maintenir la réputation de leur établissement, et qu'il sera apporté le plus grand soin à la rapide exécution de tous les ordres qui leur seront confiés.

Les éditeurs et libraires pourront obtenir une évaluation détaillée des frais d'impression et de reliure en informant Hoe et Cie de la nature et de la quantité de travail qu'ils ont à faire exécuter.

Hoe et Cie fabriquent aussi les célèbres CASEY, MILL, PIT, JONES-COT, CIRCULAR, et autres, ils en ont toujours un approvisionnement complet.

Il s'entreprennent toute espèce d'ouvrage dans leurs ateliers.

N. B. Les Éditeurs de journaux, aux Etats-Unis et au Canada, qui publient le présent avis trois fois, avant le premier juillet prochain, et envoient une copie du journal qui le contiendra, auront droit au paiement de leur article, si en même temps, ils achètent des articles pour quatre fois le montant de ce BILL.

Montréal, 17 Fev.

AUX ELECTEURS.

DE LA CITE DE MONTREAL.

CONCITOYENS,

ME rendant au désir d'un grand nombre de mes amis, j'ai l'honneur de solliciter vos suffrages à la prochaine élection.

Il est inutile pour moi de vous dire que je suis REPUBLICAIN. J'aime à croire que mes principes vous sont trop bien connus, pour qu'il me soit nécessaire de vous les énoncer à jour'hui. La sincérité de ma foi politique a subi d'assez fortes épreuves, pour que je sois disposé d'insister sur ma détermination à y adhérer dans les jours prospères comme dans les temps orageux.

Mais touchant la grande question qui agite actuellement le pays entier, je dois vous exprimer mon opinion. Car, c'est aussi un devoir pour vous, comme pour tous les électeurs de cette province, d'exiger de tout candidat qu'il se prononce avec franchise sur ce point d'un bon déçidé et sans équivoque.

Je vous déclare donc sans hésiter que j'appuie l'interprétation du gouvernement responsable maintenue par les cidevant ministres. J'approuve leur résignation, et je leur rends justice, non moins pour leur noble conduite en renonçant au pouvoir, pour adhérer aux principes, que pour les services, importants et durables qu'ils ont rendus à leur pays pendant qu'ils étaient au timon des affaires publiques.

Je n'ai pas besoin d'ajouter que si j'obtiens l'honneur de vous représenter en parlement, je travaillerai fidèlement au bien-être et à la prospérité de la province généralement, et plus particulièrement de cette Ville, car nos intérêts sont les mêmes.

J'ai l'honneur d'être, Concitoyens, Avec dévouement et respect, Votre obéissant serviteur, LEWIS T. DRUMMOND. Montréal, 10 Février 1844.—j 126.

AUX CONSTRUCTEURS.

DES PROPOSITIONS seront reçues de personnes compétentes pour l'exécution de différents ouvrages de réparations et changements requis dans la vieille maison du gouvernement en cette cité.

Les propositions doivent être adressées au sous-secrétaire et délégués le ou avant SAMEDI, le 24 du courant et devront être accompagnées d'un consentement écrit à la main de deux personnes solvables, qui viendront bien en rendre caution, à peine d'une amende de CINQ CENT LOUIS pour la due exécution des travaux, dans le temps requis, savoir le 10 MAI prochain, et à la satisfaction entière du Bureau des Travaux.

On peut voir des formes imprimées des propositions à ce bureau aussi bien que se procurer toute explication ou information ultérieure.

HAMILTON H. KILLALY.

Vieille maison du Gouvernement Montréal 16 Février 1844.

EN BANQUEROUTE.

MARDI, le 27 du courant, aux magasins des soussignés, sera vendu par ordre des Syndics, savoir: Les LIVRES, DETTES, &c. appartenants à la faillite de JOSEPH DANSEURAU, de Verchères.

Les LIVRES, DETTES, &c. appartenants à la faillite de N. RICISSE BERTHAUME. CONDITIONS COMPTANT. La Vente à ONZE heures A. M. MACON ET FILS. 17 Fev. 1844.

VOLÉ.—Vendredi dernier, vers une heure de l'après-midi, le 16 du courant, au village de Lapsaltes, UN CHEVAL BRUN, ayant un blanc à la partie droite de derrière entre la corne et le boulet, une grosse crinière et du gris-bleu au cou, et un blanc sur le derrière, le nombre gauche a été cassé, il est ferré, l'attelage est tout noir, les POINTURES sur les deux pieds blancs. Ceux qui en auraient connaissance sont priés d'en donner avis au propriétaire soussigné, et seront généralement récompensés. JOSEPH LEGRAND. St. Philippe, 19 Fev. 1844.—j 127.

Le Dr. Meilleur.

OFFRE EN VENTE, ou à échanger pour une MAISON DE VILLE, les propriétés suivantes, situées au village de l'Assomption, savoir: 1o. UN SUPERBE EMPLACEMENT de 90 pieds de front sur 190 de profondeur, bâti d'une maison de 45 pieds sur 30, avec écuries, hangar &c. et un beau jardin rempli d'arbres fruitiers.

2o. UN AUTRE BEL EMPLACEMENT de 80 pieds sur 190 de profondeur, situé immédiatement entre le premier et l'Église, bâti d'une maison de 30 pieds avec écuries et un beau jardin complanté d'arbres fruitiers.

3o. UN AUTRE BEL EMPLACEMENT, situé vis à vis le marché, bâti d'une maison de 36 pieds, avec écuries, hangar, bien situé, et distribué de pour le commerce, ayant déjà été occupée pour cette fin.

4o. 220 ACRES DE TERRE situés au Témiscouangue, dans le township de Killenny, près de New-Glasgow. Ce terrain est très propre pour la culture et pour des sucreries. Très bien arrosé et boisé principalement en érables.

Pour les conditions, s'adresser au propriétaire soussigné à Montréal, rue St. Denis, No. 28. J. B. MEILLEUR, M. D. 6 Fev. 1844.

Prix Courant du Marché Neuf

Table with 2 columns: Item and Price. Items include: Blé le minot, Pois, Avoine, Blé d'Inde, Blé Barasin, Orge, Patates, Pain par livre, Lard par do, Mouton par quartier, Veau, Beurre frais par livre, Beurre salé par do, Huides par couple, Oies par do, Volailles de, Perdrix, Oies par Doz, Fourche par Doz, Gard, Poulets, Grain de Lin, Pommes, Mel, Lard par cent, Sauf, Seigle.

LA CRISE MINISTERIELE

ET L'hon. D. B. Viger. Ce Pamphlet est à vendre.

Ce Bureau.

Prix 30 sous.

BLED DE SEMENCE.

400 MINOTS SUPERBE BLED de printemps venant de la Rivière Thérèse et de la Rivière du Déroit, District du Sud-Haut-Canada, étant d'une superbe production et d'une belle couleur, venant à maturité dans un peu plus de trois mois.

A vendre par JOHN DOUGALL, Au pied de la rue St. Joseph et près du quai des Steamboats, 10 Février 1844. o-125.

A LOUER.

UN EMPLACEMENT situé dans le Village St. Hyacinthe vis-à-vis le marché avec une MAISON de trente pieds sur vingt huit, un hangar de quarante pieds, deux écuries et autres bâtiments dans un état de construction.

C. BEAUREGARD FILS. St. Hyacinthe, 1er. Février 1844.

Electeurs, Concitoyens et amis.

JE sollicite respectueusement votre appui dans l'élection que cette ville aura bientôt à faire d'un tel représentant.

Mes principes et mes opinions politiques peuvent se résumer en peu de mots. Je suis pour le gouvernement responsable.

Je regarde la conduite de Sir Charles Metcalfe dans les débats qui se sont terminés par la résignation du dernier ministère, comme conforme aux principes de la constitution. En conséquence je suis prêt à le soutenir.

Après mon opinion, notre constitution, telle qu'elle est, avec le principe de la responsabilité admis, nous fournit le cadre d'administration civil, qui peut, avec avantage, soutenir la comparaison à celle de toute autre nation.

Je suis Canadien de naissance; le sang que mes parents m'ont transmis est à la fois Ecossais et Irlandais, mais je repousse toute distinction de croyance et de race: dans sa dénomination générale de "SUJET BRITANNIQUE", dans ce titre résumé par la loyauté, se confondent toutes circonstances adventices. Je ne reconnais qu'une seule et même justice pour toutes les classes.

Promouvoir le commerce, encourager l'agriculture, enfin veiller au bonheur du peuple, en prêtant mon humble appui à la passage de lois utiles et protectrices; et aussi bien mériter de mon pays: — Voilà quels seront les objets de ma sollicitude.

Il me reste qu'à ajouter que, si cette Ville, la première de cette Province, m'accorde l'honneur inégalé de représenter ses intérêts dans le Parlement, j'ose promettre qu'on n'aura pas à m'accuser de manque de zèle ou d'indifférence, dans le service public.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs, Votre serviteur dévoué, D. FISHER.

CO RIORATION DE MONTREAL

AUX ARCHITECTES. La Corporation de la Cité de Montréal demande des PLANS pour l'ÉRECTION d'une NOUVELLE HALLE DE MARCHÉ. Le plan du terrain, et les autres particularités seront fournis au Bureau de l'Inspecteur de la Cité.

Il sera accordé une prime de 200 pour le meilleur plan qui sera adopté, et une autre de 250 pour le second. Ces primes seront déterminées par un comité nommé à cet effet.

Les plans devront être déposés au Bureau du Greffier de la Cité le ou avant le PREMIER jour de MARS prochain. Par ordre, J. P. SEXTON, Greffier de la Cité.

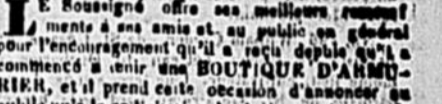
Le Canadien de Québec est prié d'insérer cet avis, et d'envoyer son compte au Greffier de la Cité, Montréal.

REMISE.

Le temps, durant lequel, il est mentionné dans l'annonce ci-dessus, que des PLANS doivent être fournis pour la HALLE DE MARCHÉ, a été prolongé depuis le PREMIER jusqu'au QUINZÈME MARS prochain.

Par ordre, J. P. SEXTON, Greffier de la Cité.

Les papiers-nouvelles qui publient l'annonce voudront bien insérer cette notice. 3 Février 1844.



Le Soussigné offre ses meilleurs chevaux à vendre à son ami et au public en général pour l'encouragement qu'il a reçu depuis qu'il a commencé à tenir une BOUTIQUE D'ARMEMENT, et il prend cette occasion d'annoncer au public qu'à la sollicitation de plusieurs citoyens de cette ville, il a ouvert une boutique de FORGERON à sa demeure, rue Bleury, où il emploiera toujours les meilleurs ouvriers, et que les meilleurs matériaux et il fera tous ses efforts pour satisfaire ceux qui voudront bien l'encourager. Il se chargera de tous les ouvrages dans cette branche, tel que le tirage des chevaux, volliers, etc. et d'être ainsi que les fermes des machines.

FELIX GOSSEIN, Armurier. 25 Nov. 1843.

Liqueurs Fines.

A VENDRE chez le Soussigné par ses Caisseuses-orties de LIQUEURS FRANÇAISES de première qualité.

J. D. BERNARD. 3 de.

A VENDRE, par le Soussigné

une TOILE à BLUTEAU peinte de Bleuet morte, numéros courts. Pierres françaises supérieures pour moules. J. D. BERNARD. 26 Fev. 1844.

FRANCOIS OUELLET, maintenant

chargé de collecter les orrages pour le compte de la Cathédrale de cette ville, n'est plus maintenant autorisé à le faire. Il faudra s'adresser au Directeur de l'Évêché.

NOUVELLE ÉTABLISSEMENT.

De Relieur. Le Soussigné, informant très respectueusement ses amis et le public en général qu'il vient d'ouvrir une BOUTIQUE de RELIEUR, dans la rue Ste. Thérèse, vis-à-vis les imprimeries de Mrs. J. STANLEY et Cie, et de Louis FERRAULT. Les ouvrages de toutes espèces appartenant à leur branche seront exécutés avec célérité et dans les derniers goûts à des prix plus réduits.

CHAPLEAU et LAMOTHE. Montréal, 2 Nov. 1843.

AVIS.

ON a le soin pour la paroisse de St. Roch de l'Église de DEUX MAITRESSE de l'école. On préférera, des personnes qui, outre la langue française, puissent enseigner l'anglais. 1er. Fev. 1844.

A LOUER.

UNE MAISON en bois à deux étages située au village de St. Thérèse de Blainville, faisant face sur trois rues, bien située pour toutes branches de commerce voisines de la ville de JOHN MORRIS et V. l'Église. Voir les conditions s'adresser au soussigné. LOUIS MARTEAU, Notaire. St. Thérèse le 2 Février 1844. j-126.

LE SOUSSIGNÉ offre en vente

30 quarts melasse blanche de Fort-Rico-Véto supérieure. J. W. DUNSCOMB. No. 5 Rue St. Sacrament. 17 Février 1844.

Banque du Peuple.

AVIS. L'AVIS est par le présent donné, qu'UN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE et ANNUELLE des ACTIONNAIRES de la Banque "VIGOR, DE WITT et Cie." se tiendra au Bureau de la Banque, le PREMIER jour de MARS prochain, à 9 heures de l'après-midi.

Par ordre des Gérants, B. H. LEMOINE, J. G. CHARRIÉ, J. B. CHARRIÉ. Rue St. François Xavier, 29 Janvier 1844.

A LOUER.

UNE VASTE VOUTE appartenant à M. DENIS BENJAMIN VIGOR, et située au-dessous de la rue St. Paul et de la place Royale, qui est la Douane de cette cité. La location est avantageuse, et on peut y faire un commerce de détail, ou un commerce en gros, ou un commerce de détail. Pour les conditions et le prix, s'adresser à M. C. E. CHARRIÉ, Notaire, 27 Fev. 1844.

A LOUER.

UNE VASTE VOUTE appartenant à M. DENIS BENJAMIN VIGOR, et située au-dessous de la rue St. Paul et de la place Royale, qui est la Douane de cette cité. La location est avantageuse, et on peut y faire un commerce de détail, ou un commerce en gros, ou un commerce de détail. Pour les conditions et le prix, s'adresser à M. C. E. CHARRIÉ, Notaire, 27 Fev. 1844.

DISTRICT DE MONTREAL.

AVIS PUBLIC est par le présent donné, que les Terres et Héritages sous-mentionnés ont été saisis, et seront vendus aux enchères publiques, le jour mentionné ci-dessous. Toutes personnes ayant des réclamations sur ces biens, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi: toutes oppositions afin d'annuler, ou de distraire ou afin de charge, excepté dans le cas de VANDRILLON EXPOSÉS, dans lesquels cas la loi ne permet pas telles oppositions, sont requises d'être faites à notre bureau avant les quinze jours, qui précéderont immédiatement le jour de vente; les oppositions afin de conserver peuvent être faites en aucun temps dans les deux jours après le retour de l'Ordre, W. H.

POUR LE MOIS DE FEVRIER. 1844. Edward Jones, vs. Jean Pothier alias John Whitwell. Un lot de terre dans la paroisse de Ste. Magdelaine de Rigaud, de 3 arpents de profondeur formant la quantité de six arpents de terre avec une maison, &c. 20. Lot No. 5 dans la dite seigneurie nommée Harve's Bay, de 3 arpents de front sur 20 arpents de profondeur, avec une maison, grange et étable. A la porte de l'église de Rigaud, le 26 Février prochain, à 10h. A. M.

POUR LE MOIS DE MARS 1844. No. 1180. Marguerite Gault, veuve de feu J. Simon dit Leonard de St. Eustache, vs. Frederick Eugène Globensky, écr. Notaire, de St. Eustache, curateur à la succession vacante de feu Louis Lambert Dumont, écr. Un emplacement au village de St. Eustache, avec les ruines d'une maison en pierre, à la porte de l'église de St. Eustache, le 19 Mars prochain.

No. 196. William Carden, de St. Césaire. Aubergine, vs. Joseph Tétreau dit Ducharme, au même lieu, cultivateur. Une terre située dans la paroisse de St. Césaire au nord de la branche nord de la rivière Yamaska, de 2 arpents de front sur 20 arpents de profondeur, avec une maison, grange, étable et laiterie, à la porte de l'église de St. Césaire, le 19 Mars prochain, à 10h. A. M.

John Pangman, vs. Louis Allard. Une terre dans la paroisse de St. Lin, contenant 2 arpents et demi de front sur 30 de profondeur, avec deux maisons, une grange, et autres bâties dessus. A la porte de l'église de St. Lin, le 5 Mars prochain, à 10h. A. M.

Pierre Bergevin, vs. Etienne Faubert dit Masson. Une terre située dans la paroisse de St. Timothé, contenant 2 arpents de front sur 25 de profondeur, avec une maison et autres bâties dessus. A la porte de l'église de St. Timothé de Beauharnais, le 5 Mars prochain, à 10h. A. M.

Etienne Mathieu, vs. Joseph Christin dit St. Amour. Les cinq sixièmes indivis d'une lieue appelée Ile Bourcier, près du bout d'en bas de l'île de Montréal, avec les cinq sixièmes d'une grange dessus. 20. Une terre située en la paroisse de St. Joseph, contenant un arpent et demi de front sur 19 de profondeur, avec la moitié d'une maison en pierre dessus. A la porte de l'église de St. Joseph, le 5 Mars prochain, à 10h. A. M.

Dame Marie Rosalie Papineau, vs. Fra. Daniel. Une terre située en la paroisse de St. Dominique, contenant 2 arpents de front sur 30 de profondeur. A la porte de l'église de St. Dominique, le 5 Mars prochain, à 10h. A. M.

Dame Marie Rose Roy, vs. Fra. Hammond. Une terre dans la paroisse de St. Esprit, contenant un arpent et demi de front sur 8 de profondeur, où elle reprend 2 arpents sur 24, avec une grange et autres bâties dessus construites. A la porte de l'église de St. Timothé, le 12 de Mars à 10h. A. M.

Frederick Eugène Globensky, vs. Louis Archambault, fils. 1. Une terre située dans la paroisse de St. Jérôme, contenant 3 arpents de front sur 30 de profondeur, avec une maison en bois, une laiterie, grange, étable et une auberge dessus érigés. 2. Une autre terre située dans la paroisse de St. Jérôme, contenant 3 arpents de front sur 35 de profondeur. A la porte de l'église de St. Jérôme, le 12 Mars, à 10h. A. M.

de front sur 42 de profondeur, avec une grange poterie et autres bâties dessus érigées. 6. Onze douzièmes indivis de la partie d'une pièce de terre, sur le nord de la Rivière de Lisle, paroisse de St. Polycarpe, contenant un arpent en superficie, avec une maison, magasin et autres bâties dessus construits. Tous ces lots de terre seront vendus à la porte de l'église de St. Polycarpe le 19 Mars, à 10h. A. M.

Thomas Peck, vs. Alexander Home Vass. Un lot de terre ou emplacement situé au faubourg St. Antoine de la cité de Montréal, contenant 40 pieds de front sur 100 de profondeur, sur environ cent pieds de profondeur, avec une maison et autres bâties dessus érigés. 20. Un autre lot de terre situé dans le dit faubourg, contenant 40 pieds 4 pouces de front, sur 100 pieds de profondeur, avec les bâties dessus construites. Au bureau du Shérif, à Montréal, le 27 Mars, à 10h. A. M.

Samuel Gerrard, vs. Kenneth Walker. Un lot de terre ou emplacement situé dans la rue St. Paul, dans la cité de Montréal, avec une maison à deux étages et bâties en pierres dessus érigés. Au bureau du Shérif, à Montréal, le 29 Mars prochain à 10h. A. M.

Eustache Labord, vs. Pierre Duchesneau. Un lot de terre dans la paroisse de St. Simon, la dite terre contenant 2 arpents de front sur 30 de profondeur, avec une maison en bois, grange et étable dessus érigés. 2. Une terre située et étant dans la paroisse de St. Simon, la dite terre contenant 3 arpents de front sur 30 de profondeur. A la porte de l'église de St. Simon, le 30 Mars prochain, à dix heures A. M.

William P. Christie, vs. Landry Mailloux. La moitié nord du lot No. 21, dans la première concession sur le côté nord-ouest de la petite rivière de Montréal, seigneurie Deléry, étant de deux arpents de front sur vingt-huit de profondeur, avec deux granges, deux étables et une maison dessus construites. A la porte de l'église de St. Cyprien, le 22 Mars prochain, à 11 heures A. M.

William P. Christie, vs. René Boudreau. La moitié sud du No. 41, dans la première concession du côté sud-ouest de la petite rivière Montréal, seigneurie DeLéry, étant de 2 arpents de front sur 28 de profondeur, avec une maison, grange et étable dessus construite. A la porte de l'église de St. Cyprien, le 30 Mars prochain, à dix heures A. M.

John E. Mills vs. Sarah Thompson. Un lot de terre dans le faubourg Ste. Anne de cette cité, contenant 48 pieds 4 pouces de front sur le devant, et 45 pieds de front, sur le derrière, par 124 et demi de profondeur, sur la ligne sud-ouest, et 120 et demi de profondeur, sur la ligne nord-ouest; joignant sur le devant par la rue Wellington par derrière, Thos. McCord, écuyer, ou ses représentants sur un côté joignant Hypolite Laforce, ou ses représentants, sur l'autre côté, Thomas Mackay, avec une maison en briques à deux étages et autres bâties dessus érigés. Au bureau du Shérif, à Montréal, le 30 Mars prochain, à dix heures A. M.

POUR LE MOIS D'AVRIL 1844. No. 1366. Jean Baptiste Meloche, de St. Michel de Lachine, cultivateur, vs. Jean Baptiste Enod dit Deschamps, de l'île Perrot, cultivateur. Une terre située dans la paroisse de Ste. Jeanne de l'île Perrot, de trois arpents de front sur 30 de profondeur, avec une grange dessus construite. Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Ste. Jeanne de l'île Perrot, le 2 avril prochain, à 10h. A. M.

No. 85. Abel L. Taylor, Ecuyer, vs. Phelps Smith, de Milton, dans l'état de Vermont, un des Etats-Unis d'Amérique, et maintenant dans la cité de Montréal, les lots Nos. 7 et 8 dans la concession de l'état, dans la seigneurie de Noyan, contenant environ 65 acres en superficie, avec un moulin à scies, maison, grange et autres bâties dessus construites, à la porte de l'église de la paroisse de St. George de Noyan, le 8 avril prochain, à 10h. A. M.

No. 1629. William Plenderleath Christie, écr. vs. Albert Lamarre, dans la seigneurie de Bleury: le bout ouest de la moitié nord du No. 8 dans la lieue concession des Mille Roches, de 2 arpents de front sur 24 de profondeur, avec une vieille maison, étable dessus construite, à la porte de l'église de St. Athanase, le 8 avril prochain, à 10h. A. M.

GENERAL AGENCY AND COMMISSION OFFICE, 18, Cornhill, London.

OPPOSITE THE ROYAL EXCHANGE. Aux marchands, chambres de nouvelles commerciales, librairies publiques, sociétés agricoles, officiers de l'armée, imprimeurs et journalistes, demeurant au Canada, et aux Colons en général. P. J. SIMMONDS, agent général et P. J. marchand à commission, prend la liberté d'offrir ses services à ses amis et au peuple de la colonie en général, et les informe qu'il est prêt maintenant à recevoir des demandes pour objets de tout genre et de toute quantité, aux prix les plus bas des marchés du jour, et à se charger de transactions aux conditions les plus libérales, pourvu qu'il soit fourni de traites d'une date plus ou moins reculée, et qu'il puisse se référer pour le paiement à quelque maison de Londres ou de Liverpool.

P. L. Simmonds recevra des consignations de toutes sortes de marchandises, à vendre à commission, et à la réception des connaissances, il acceptera les traites de trois mois pour les deux tiers du montant. Toutes consignations confiées à ses soins seront disposées avec la plus grande activité possible; et les ventes se feront avec la plus grande attention pour l'intérêt des intéressés.

Il se flatte que son expérience des affaires générales acquise dans une longue suite d'années aux Indes Occidentales, et plus tard dans l'Amérique du Nord et dans toutes les colonies britanniques, avec celle de plusieurs années comme agent des colonies à Londres, jointe à la vigilance, aux soins et au jugement, le met en mesure de satisfaire ceux qui voudront le favoriser de leurs commandes.

N. B. Les parents qui font passer leurs enfants en Angleterre pour leur éducation peuvent s'adresser avec confiance à M. Simmonds qui se charge de les placer dans les établissements les plus respectables où la plus grande attention sera donnée à la morale, à leur avancement, et à leur bien être.

Toutes lettres doivent être affranchies. Pour plus de renseignements on pourra s'adresser à Québec chez W. Kenble, écuyer; MM Thos. Cary & Cie; à Toronto, chez M. H. Scobie (de qui M. S. est personnellement connu); à Montréal, chez M. W. F. Fleck, [de qui il est aussi personnellement connu] et chez M. D. McDonald; à Kingston, chez M. S. Rowland

POUDRE AMERICAIN VEGETABLE POUR LES VERS. CETTE PREPARATION, la découverte d'un feu médicinal américain ayant une pratique longue et étendue, a maintenant passé par l'épreuve de plusieurs années d'expérience, et est recommandée avec confiance comme une médecine sûre et effective pour chasser les vers du système. Le propriétaire s'est fait un devoir de s'assurer des résultats de son usage dans tous les cas qui sont venus à sa connaissance, et à son observation, et il a invariablement trouvé qu'elle produit les plus salutaires effets; assez fréquemment même après que presque toutes les préparations ordinaires recommandées pour les vers avaient été employées auparavant sans aucun avantage permanent.

Ce fait peut être attesté par grand nombre de personnes de la plus haute respectabilité dans différentes parties du pays, et devrait engager les familles à avoir un paquet de ce remède toujours en leur possession. Ce remède est plaisant au goût, doux dans son opération, et peut être administré avec une parfaite sécurité à l'enfant le plus délicat. Préparé uniquement par WILLIAM LYMAN et CIE, Chimistes et Droguistes, 13 Avril 1843. Montréal Canada. N. B. Faites attention que chaque paquet est signé.

Le certificat suivant servira pour confirmer ce que l'on dit ci-dessus: Montréal, 14 Mars 1843. Ceci est pour certifier que ma fille âgée d'environ deux ans, a souffert des vers pour quelques mois passés, durant lequel temps j'essayai différents remèdes hautement recommandés, parmi lesquels je lui administrai quatre-vingt bouteilles Vermifuges de Tannestock sans effet, ou abates tout sensible de symptômes; j'essayai subséquemment une des poudres végétales pour les vers, qui lui fit rendre pas moins que quatre-vingt seize vers; elle parut tout-à-fait soulagée et se sentit s'améliorer rapidement. J'ai beaucoup de plaisir à recommander les Poudres Végétales Américaines pour les vers. (Signé) DANIEL WOODS, Rue Wellington.

Nettoie le Sang LES PILULES TOMATES composées du Dr. PHELPS, un remède pour tous les maux qui proviennent des impuretés du sang; de la dyspepsie, des maladies scrofuleuses, chroniques et autres. Ainsi, un substitut au calomel comme cathartique dans les fièvres, et toutes affections bilieuses. Ces pilules ne font pas sentir les effets d'une utilité douteuse, elles ont subi l'épreuve de l'expérience, étant prescrites d'une manière très étendue par la faculté médicale partout où elles ont été introduites. Pour plus amples particularités, et les lieux où l'on peut voir les certificats de leur efficacité, s'adresser chez JOHN BIRKS et Cie, Place d'Armes, ALFRED SAVAGE et Cie, rue Not. Dame AGENTS. Oct. 1843.

LIGNE DE VOITURE VERTE. ENTRE QUEBEC ET MONTREAL.

EN DEUX JOURS DE TRAJET. LES propriétaires informent respectueusement leurs amis et le public en général, que leur diligence est en opération. Les jours de départ de Montréal et de Québec seront tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS: il sera fourni de carriages ou bagages EXTRA. Les places d'arrêts sur la route seront à Berthier, chez Mr. GAGNON, maison, ci-devant occupée par Mr. MORRISON, aux Trois-Rivières chez Mad. Ostuni, où l'on trouvera l'agent constamment, à Deschambault, chez M. T. MARCOLE. Les livres seront ouverts à Montréal dans tous les principaux Hôtels. S'adresser à Montréal chez Mr. François Benoit, rue Capitale, près de la Maison de Douane ou vieux Marché. MICHEL GAUVIN, Québec. F. MARCOTTE De-Deschambault. FRANCOIS BENOIT Montréal, propriétaires. THOS. et TOUS. LECOMTE de Montréal. 30 Nov. 1843.

EMPOI DE RIZ PATENTE DE JONES. UN article très supérieur de deux fois la force de l'emploi ordinaire, à vendre par WM. LYMAN et CIE, Rue St. Paul. 22 août 1843.

MADAME G. GOSSELIN ci-devant de Québec, informe les Dames de Montréal et des environs qu'elle fait des COIFFES tricotées en LAINE FRANÇAISE, de différents patrons et de différents goûts à la demande de ses personnes. Ses prix sont très modérés. S'adresser à sa demeure, rue St. Urbain, No. 96. 5 Nov. 1843.

Récemment Reçus: ET à vendre aux magasins de J. D. BERNARD: Quelques Douzaines de Belles BOTTES FRANÇAISES, de la fabrique de RENAUD de Paris. AUS-1. Quelques paires de BOTTINES en DRAP de la même fabrique. —DE PLUS:— 40 papiers de CHAMPAGNE de première qualité, venant directement de MM. RUINARD, Pere et Fils, de Rheims. 11 nov.-1.

ENCRE INEFFACABLE DE FAYSON, DONT ON PEUT SE SERVIR SANS PREPARATIFS. AVEC cette encre on peut écrire sur des draps de toile et de coton de la même manière qu'avec de l'encre commune sur du papier. ELLE EST GARANTIE. Pour ne faire aucun tort on détruit la batière la plus fine et pour la couleur et la durée elle est égale à LA MEILLEURE DONT ON SE SERT. Un large assortiment nouvellement reçu et à vendre par WM. LYMAN et CIE, Chimistes et droguistes, Rue St. Paul. 17 août 1843.

ATTENTION. LES comptes dus à L'Aurore n'ayant été remis, nous sommes obligés de publier ce journal, l'avenir par cet avis que je suis maintenant à en faire la collecte; par moi-même ils doivent être liquidés. G. N. GOSSELIN. N. B.—Sous peu de jours je ferai la collecte de a camp que, et j'espère que cet avis sera suffisant pour que ceux qui y sont concernés y fassent attention. G. N. G. Montréal, 1er Juillet 1843.

EXTRAITS FLUIDE DE SALSEPAREILLE PAR LYMAN. CETTE PREPARATION de SALSEPAREILLE ROUGE DE LA JAMAÏQUE est faite d'après un nouveau procédé, avec le plus grand soin et la plus grande attention sans aucun mélange mercureux et arsenicaux, et peut être prise avec une parfaite sécurité dans toutes circonstances; elle est garantie comme égale, si ce n'est supérieure, à aucune autre préparation semblable maintenant en usage. Il est de fait que cette médecine a gagné rapidement la faveur populaire et que c'est avec difficulté que l'on peut en fournir aux demandes constantes qu'on en fait tous les jours. La Salsepareille est recommandée par les plus modernes et les meilleurs écrivains médicaux comme un alliant et tonique puissant, et particulièrement comme un purificateur du sang pour chasser le poison morbifique du système, et comme un sérum du mercure.

Il a été trouvé utile dans le traitement de maladies suivantes, savoir:—Rhumatisme. Ecrouelles, Syphilis, Salt Rheum, et Eruptions cutanées. Il renforce le système et améliore le teint. Préparé seulement par WM. LYMAN et CIE, Chimistes et Droguistes, Montréal. 13 Avril 1843.

POURQUOI MOURREZ-VOUS? LE BAUME POUR LA VIE DU REVD. J. COVERT composé entièrement de végétaux, est reconnu comme la médecine la plus salutaire pour la guérison de tous maux de foie, qui, à présent, sont communs dans le monde. Cette médecine ayant été éprouvée à fond durant des années dans les Etats Unis, pour le bonheur de milliers, est maintenant introduite dans le Canada, et peut être achetée chez la plupart des principaux Droguistes, où on peut voir des témoignages et des certificats venant d'un grand nombre de personnes de la plus haute respectabilité; tels que médecins, révérends ministres, professeurs dans les collèges, &c. &c. Le propriétaire n'a aucun désir de faire une pompeuse annonce dans les colonnes d'un journal, mais demande simplement à ceux les personnes qui sont atteintes de rhume, toues, et toutes affections du foie, quel qu'aggrave, ou de depuis quelque temps qu'elles en sont atteintes, d'essayer le BAUME POUR LA VIE. JOHN CARTER et Cie, rue St. Paul, JOHN BIRKS et Cie, Place d'Armes, ALFRED SAVAGE et Cie, rue Not. Dame AGENTS. Oct. 1843.

Adresse des affaires.

DANS cette liste, on publie les Adresses à raison de cinq chellins pour la première fois, et 2 1/2 pour chaque ligne suivante pour l'année, payable d'avance. LE DR. GUERIN. A FIXE SON OFFICE A L'ENTREE DE LA Grande Rue du faubourg Québec, PORTE VOISINE DU No. 44. LE DR. CARTER. EDIMBOURG ET PARIS, MEDECIN, CHIRURGIEN et ACCOUCHEUR. 111 Rue Craig.

E. LAMARCHE MARCHAND TAILLEUR, Faubourg Québec, Rue Nantua, No 45. A. MONTREUIL. BUREAU DE NOTAIRE. Rue Ste. Marie. DEMEURE, RUE GRANT, FAUBOURG DE QUEBEC. 14 Oct. 1843.

G. BOUCHERVILLE AVOCAT. 41. Rue Craig, Montréal, VIS-A-VIS MR. DE BLEURY. j-38. R. S. M. BOUCHETTE, AVOCAT. No. 8 Rue St. Vincent. 17 août 1843.

Dr. Wilfred Nelson, AU COIN DES RUES ST. JACQUES ET ST. LAURENT. MONTREAL. 13 sept. 1842. HORACE NELSON, M. D. Bureu avec celui du Dr. WOLFRED NELSON. Encoignure de la petite rue St. Jacques, rue S. Laurent. j-40.

G. JOSEPH. AVOCAT. No. 35, Petite rue St. Jacques. 21 Oct. 1843. DR. C. A. REGNAULT. Médecin et Chirurgien Français, DE LA FACULTE DE MEDECINE DE PARIS. Licencié en Angleterre et en Canada, Maison de Mm. Veuve DELORME aux coins des rues St. Laurent et Craig. 7 avril 1843.—j.

J. HOMIER. MARCHAND TAILLEUR. GRANDE RUE du Faubourg St. Laurent, constamment en main un assortiment de Draps, Vestes et Patrons de Vestes à des prix très réduits. Montréal. 6 Avril 1843. j-140.

ADOLPHUS M. HART, AVOCAT. No. 8, RUE ST. VINCENT. C. C. SPENARD, N. P. Petite rue St. Jacques. Vis-à-vis le Bureau de l'hon. La Fontaine. PIERRE A MOULANGES FRANÇAISES à vendre par J. D. BERNARD, 17 Avril.

LES Sous-les à maintenant son étude en la maison de Mr. Easton, avocat, au coin Nord-Est de la Place d'Armes, petite rue St. Jacques vis-à-vis le pignon de la maison du Dr. Atwood. OVIDE LEBLANC, Notaire. 11 Mai. 1843.

AVIS. EST par le présent donné qu'en conformité de l'ordonnance de la Reine Victoria, Chap 34 pour la due exécution de ce qui est mentionné le Bureau du Trésorier du District Municipal de Montréal est, pour le moment actuel, établi à résidence du Trésorier, situé à la côte St. Laurent. EDWARD HACKETT. Trésorier du District de Montréal. février 1842. 01. EN VENTE, AUX LIBRAIRIES DE E. R. FABRE, ECR. Rue St. Vincent. C. P. LEPROHON, ECR. Rue Notre Dame. Et AU Bureau de ce Journal: Un Pamphlet traitant sur l'Union de la Belgique et la Hollande ayant à peu près les mêmes rapports que l'Union des deux Canadas par un Canadien. Il contient 67 pages, imprimé sur beau papier, et est de beaux caractères. Il se vend pour 10 c. Montréal, 1er. Octobre 1842. BOIS POUR TEINDRE. 400 Bois Illinois de Ca. j-140. 50 do bois rouge. 2 boucarts garance. 50 barils bois jaune. 6 caisses indigo. 30 caisses huile de vitriol nouvelle et que et à vendre par WM. LYMAN 22 août 1843.